

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22–26 octobre 2007

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 4 de l'ordre du
jour**

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2007/4-E
11 octobre 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

MISE À JOUR DE LA PARTICIPATION DU PAM AUX STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, PDP*: M. S. Samkange tél.: 066513-2767

Chef, PDPS**: M. S.W. Omamo tél.: 066513-2178

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des politiques, des stratégies et de l'appui aux programmes

** Service de la protection sociale et des moyens de subsistance

RESUME

Le présent document expose en détail les mesures adoptées par le PAM pour mettre en œuvre la politique adoptée en 2006 au sujet de la "Participation aux stratégies pour la réduction de la pauvreté" (WFP/EB.A/2006/5-B). Il décrit la note indicative qui a été publiée à propos de l'implication des bureaux de pays du PAM dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que la stratégie qui a été adoptée pour renforcer les capacités des bureaux de pays dans ce domaine, et l'issue d'une initiative menée en collaboration entre le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour appuyer les efforts entrepris par le Gouvernement du Libéria pour élaborer une stratégie d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition en tant qu'élément de la stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté de ce pays. Les questions stratégiques découlant de la première année d'application de cette politique sont également évoquées.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil prend note de la "Mise à jour de la participation du PAM aux stratégies de réduction de la pauvreté" (WFP/EB.2/2007/4-E).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.2/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.

1. La politique relative à la "Participation aux stratégies pour la réduction de la pauvreté" (WFP/EB.A/2006/5-B) contient, pour guider sa mise en œuvre, trois recommandations tendant à ce que le PAM:
 - i) élabore des indications détaillées concernant les processus de participation aux stratégies pour la réduction de la pauvreté (SRP);
 - ii) dote les bureaux de pays du personnel requis à cette fin; et
 - iii) aide les gouvernements, en renforçant leurs capacités, à mettre en œuvre des programmes visant à atténuer la faim.
2. Comme demandé par le Conseil, le présent document expose en détail comment le PAM a donné suite à ces recommandations.

LA NOTE INDICATIVE ET LES PROCESSUS DE CONCERTATION CONNEXES

3. Il a été élaboré et mis à l'épreuve sur le terrain un document intitulé "Note indicative concernant la participation du PAM aux stratégies pour la réduction de la pauvreté" qui s'adresse aux bureaux de pays du PAM qui participent ou s'apprêtent à participer aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP et de concertation. Ce document, qui a pour but d'informer plutôt que de prescrire, traite des mesures qui peuvent être adoptées pour élargir la place réservée à la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les SRP et les stratégies sectorielles connexes et:
 - i) donne un aperçu du processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP ainsi que de ses principaux éléments;
 - ii) examine comment le PAM peut participer au processus à ses différentes étapes et à divers niveaux politiques;
 - iii) expose quelles sont les priorités les plus communes des processus de concertation du PAM et énumère les principaux arguments qui peuvent être avancés pour défendre ces priorités;
 - iv) examine le rôle que peuvent jouer les partenariats de divers types;
 - v) décrit les options que peuvent envisager les bureaux de pays qui ont besoin d'un appui pour participer aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP;
 - vi) examine les aspects financiers des processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP, y compris le financement des SRP eux-mêmes et le financement de la participation du PAM;
 - vii) met en relief les questions émergentes liées aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP que le PAM doit résoudre, dont celles qui concernent l'harmonisation et l'alignement, les modalités des transferts en espèces, le soutien budgétaire, le financement global et les approches sectorielles; et
 - viii) contient une liste de contrôle des principales questions que tout bureau de pays doit prendre en considération lorsqu'il participe au processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP.



4. Les indications que contient cette note ont été affichées en ligne sous la rubrique du *Programme Guidance Manual*. Le Service de la protection sociale et des moyens de subsistance (PDPS) a fourni un appui technique aux bureaux de pays à propos d'un certain nombre de thèmes spécifiques.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES BUREAUX DE PAYS ET DES BUREAUX REGIONAUX DE PARTICIPER AUX SRP

5. La note indicative définit la base sur laquelle peuvent être renforcées les capacités de participer aux SRP des bureaux de pays et des bureaux régionaux. La stratégie élaborée à cette fin consiste à organiser sur le terrain des ateliers de formation des membres du personnel du PAM aux questions liées aux SRP. Ces ateliers visent à:
- i) familiariser les participants avec les concepts et processus qui sous-tendent la politique de participation aux SRP;
 - ii) proposer des stratégies concernant la participation du PAM à ces processus;
 - iii) mettre à la disposition des participations les informations techniques nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des stratégies; et
 - iv) intensifier les échanges entre bureaux de pays d'informations concernant les SRP élaborées par des pays parvenus à des étapes différentes de leur élaboration et de leur mise en œuvre.
6. Les premiers de ces ateliers seront organisés sur une base pilote pour mettre à l'essai les méthodes et matériels pédagogiques et les ajuster à la lumière des enseignements qui en auront été retirés.
7. PDPS a organisé le premier atelier au Caire, du 15 au 17 mai 2007, à l'intention des membres du personnel du Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale (ODC), avec également la participation de représentants des pays anglophones desservis par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ODD). L'atelier a porté notamment sur les questions suivantes:
- i) réforme de l'Organisation des Nations Unies, Déclaration de Paris et alignement et harmonisation;
 - ii) étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP et rôle que peut jouer le PAM à chaque étape;
 - iii) renforcement des capacités en tant qu'objectif de la participation du PAM aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP;
 - iv) points d'entrée pour le processus de concertation du PAM, l'accent étant mis sur la nutrition, la sécurité alimentaire, la protection sociale et l'atténuation des risques de catastrophe;
 - v) études du cas de l'Égypte, de la Sierra Leone et du Yémen illustrant la participation du PAM aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des SRP;
 - vi) partenariats dans le contexte des SRP;
 - vii) financement des SRP, financement de la participation du PAM aux SRP et autres aspects importants; et
 - viii) mobilisation d'un appui pour la participation du PAM aux SRP.
8. Les discussions ont débouché sur plusieurs recommandations concernant l'objectif visé par le PAM, à savoir devenir un acteur crédible dans les processus d'élaboration et de mise



œuvre des SRP et des autres politiques de développement. La plupart des recommandations ont été motivées par le fait qu'il importait, comme l'ont reconnu les participants, de développer les capacités des bureaux de pays de participer à un débat politique de haut niveau.

9. Il est prévu d'organiser d'autres ateliers qui, tout en reposant sur le même concept, seront enrichis par les enseignements retirés et comporteront de nouveaux outils suggérés lors de la première initiative de renforcement des capacités. La note indicative concernant les SRP sera développée de manière à englober les questions soulevées lors de l'atelier.

Collaboration du PAM et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'élaboration de la stratégie d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition du Libéria

10. À la mi-2006, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont déterminé que fournir un appui conjoint aux efforts déployés au plan national en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté pouvait constituer pour eux un domaine de collaboration fructueux. Les initiatives prises par le Libéria pour élaborer des politiques et mettre en place des institutions de nature à soutenir la reprise offraient une occasion d'encourager l'inclusion à ces stratégies des questions liées à l'agriculture, au développement rural, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le travail mené par le Gouvernement pour élaborer une stratégie d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition (FSNS) était particulièrement prometteur en ce sens qu'il devait constituer la base de la préparation et de la mise en œuvre de la stratégie intérimaire nationale pour la réduction de la pauvreté.
11. Les bureaux de pays du PAM et de la FAO, en collaboration avec les services intéressés de Rome, sont convenus avec le Gouvernement que l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) fournirait un appui technique pour l'élaboration de la FSNS. À la suite de trois mois de travaux techniques et de consultations des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile, la FSNS a été élaborée et soumise au Ministère de l'agriculture pour examen afin qu'il la transmette au Cabinet pour adoption, l'intention étant de la lancer à la fin de 2007. L'équipe de pays des Nations Unies utilise actuellement la FSNS pour établir des plans d'action et des projets tendant à appuyer la réalisation des composantes relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition de la stratégie intérimaire nationale pour la réduction de la pauvreté.

Incidences

12. La première année d'application de la politique relative à la participation du PAM aux SRP confirme que les investissements dans le renforcement des capacités décrits ci-dessus revêtent une importance capitale. Toutefois, il est clair que ces investissements ne seront vraisemblablement pas suffisants pour répondre aux besoins auxquels auront à faire face au plan national les bureaux de pays du PAM ou les gouvernements associés. Étant donné le caractère opérationnel du PAM, rares sont les bureaux de pays qui peuvent se permettre d'affecter du personnel uniquement à toute la gamme d'activités liées à la participation aux SRP, et il n'y en a pas beaucoup qui disposent d'un personnel suffisant ayant assez d'expérience et de qualifications pour analyser les politiques relatives à la sécurité alimentaire et les politiques de développement et les négocier avec les gouvernements, les donateurs, les autres institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG). Le PAM et ses bureaux de pays sont confrontés à un dilemme et doivent choisir entre le renforcement des capacités intellectuelles et le renforcement des



aptitudes opérationnelles axées sur la fourniture d'une assistance aux populations les plus vulnérables; le plus souvent, c'est ce dernier choix qui a été privilégié, ce qui a affecté les capacités des bureaux de pays de contribuer avec assurance et en profondeur aux débats de politique générale.

13. La réforme de l'Organisation des Nations Unies actuellement en cours rend d'autant plus urgente la nécessité de remédier à ce manque de capacités.
14. La première année de mise en œuvre de la politique concernant la participation du PAM aux SRP montre que le Programme peut, par l'expérience qu'il a acquise, surtout en ce qui concerne: i) l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV); ii) l'évaluation des besoins; iii) la planification des interventions en cas d'urgence; iv) les interventions appuyées par une aide alimentaire tendant à améliorer la gestion des ressources naturelles; v) les programmes vivres au profit de l'éducation; et vi) la programmation d'une aide alimentaire fournie sous forme de transferts en espèces, appuyer l'élaboration de stratégies nationales et la mise en place d'institutions dans les domaines du renforcement de la sécurité alimentaire, des filets de sécurité, de la protection sociale et de l'atténuation des effets des catastrophes. En définitive, le PAM doit être à même de démontrer quel est l'impact de ses opérations d'aide alimentaire sur la réalisation des objectifs fixés aux échelons mondial et national, surtout du premier Objectif du Millénaire pour le développement. Pour cela, il faudra continuer à:
 - i) susciter une prise de conscience accrue et dégager une vision commune, au PAM comme au niveau des partenaires et des parties prenantes, concernant les aspects qualitatifs des activités menées par le PAM pour renforcer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans différents contextes;
 - ii) améliorer les systèmes, méthodes, indicateurs et bases de données afin de pouvoir quantifier et suivre l'impact de ces activités dans différents contextes; et
 - iii) mettre les bureaux de pays et les bureaux régionaux mieux à même d'utiliser les moyens susmentionnés pour la détermination des priorités, la planification et l'exécution des activités, l'évaluation de leur impact et les rapports.
15. En avançant sur cette voie, le PAM pourra faire en sorte que les questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition reçoivent une priorité élevée dans les SRP et les autres politiques et stratégies de développement. Un plus grand nombre de pays devront planifier leurs budgets de manière à couvrir les dépenses afférentes aux services du personnel et des consultants qui s'occuperont de la participation aux SRP.
16. Étant donné la corrélation qui existe entre le renforcement des capacités et la participation aux SRP, le PAM devra aligner ses méthodes et ses approches concernant le renforcement des capacités sur celles du système des Nations Unies. Le rapport relatif à l'examen triennal d'ensemble des politiques opérationnelles de développement de 2007 est particulièrement important en ce sens qu'il souligne la nécessité d'élaborer en matière de développement des capacités des stratégies fondées sur des évaluations précises des capacités afin que les institutions des Nations Unies puissent harmoniser leurs investissements dans le cadre d'un programme conjoint de développement des capacités. Les travaux entrepris par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) afin d'élaborer des principes d'action concernant l'évaluation et le développement des capacités nationales et établir un lien entre le développement des capacités, d'une part, et les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les stratégies de développement, de l'autre, sont importants aussi dans ce contexte. Le PAM devra continuer de participer à ce processus à mesure qu'il évolue.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	analyse et cartographie de la vulnérabilité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FSNS	Stratégie d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
ODC	Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale
ODD	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest
ONG	organisation non gouvernementale
PDP	Division des politiques, des stratégies et de l'appui aux programmes
PDPS	Service de la protection sociale et des moyens de subsistance
SRP	Stratégie pour la réduction de la pauvreté